

L'an deux mil neuf, le vingt trois mars à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 16 mars 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son siège, sis 14 bis, rue Favier à POMMEUSE, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux: Raoul LAVÉRIE, Philippe GALY ;

Représentant la commune de Faremoutiers : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Marc GILLOOTS, Alain GRIES ;

Représentant la commune de Guérard : Jean Pierre CÉ, Pierre DREYFUS, Maurice SEPIERRE,

Représentant la commune de Pommeuse : Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, Yves PAINDAVOINE ; Franck DUBUGET

Présents membres suppléants :

Philippe CLAUSIER, Claude VION, Bruno DUMONT, Pierrette TURLAN, David LAURELUT, Gérard RIBINIK

Absents excusés membres titulaires :

Bernard HAMELIN représenté par Philippe CLAUSIER,

Bruno GIBERT représenté par Claude VION,

Denis HERTZ qui a donné pouvoir à Jean Pierre CE,

Christine GILLOIRE qui a donné pouvoir à Gérard RIBINIK

Jacques ALONSO qui a donné pouvoir à Pierrette TURLAN

Absents excusés membres suppléants :

Patricia HAULEUX, Georges DEBUCHY,

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE du JOUR

- Délégués supplémentaires de Guérard (1 titulaire+1 suppléant)
- Budgets 2009
 - a) Budget primitif principal 2009
 - b) Vote du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe de l'hôtel d'entreprises 2008
 - c) Budget unique de l'hôtel d'entreprises 2009
 - d) Budget primitif assainissement 2009
- Création d'un budget annexe communication
 - a) Délibération pour la création du budget
 - b) Délibération pour fixer les tarifs des encarts publicitaires
- Délibération renouvellement du contrat TCM
- CLAIR : étude sur le transport à la demande
- Indemnité de la trésorière principale
- Informations et questions diverses

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour trois points supplémentaires :

- Tarifs accueils de loisirs à compter du 1^{er} mai 2009
- Séjours été pour les ados ; désignation des prestataires et tarification
- CLAIR : Etude prospective de la demande haut débit

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à ces modifications.

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2008, il est approuvé et signé.

1/ Délégués supplémentaires de Guérard

Le Président rappelle l'article 7 des statuts de la collectivité concernant la composition du Conseil Communautaire,

Informe que la population de Guérard est passée de 1970 habitants à 2121 habitants.

Dit qu'il convient d'installer un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaire.

Par délibération en date du 5 février 2009, la commune de Guérard propose :

- M. SEPIERRE Maurice en qualité de délégué titulaire,
- Mme HAULEUX Patricia en qualité de délégué suppléant,

Le Président a déclaré installer les membres désignés ci-dessus, dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Rappelle que le conseil communautaire est composé désormais de 18 titulaires et 14 suppléants.

2/ Budget primitif principal 2009

- vote des taxes

Le Président propose le vote des taxes pour 2009,

Année	2009
taxe d'habitation	3.94 %
taxe foncière	6.98 %
taxe foncière non bâtie	14.53 %
taxe professionnelle	2.82 %
Taxe professionnelle de zone	13.19 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

- vote du budget principal

Présentation du Budget Primitif 2009 par M. GRIES, après avoir donné le détail par chapitre,

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2009.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 477 753 €	2 477 753 €
Investissement	429 058 €	429 058 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe de l'hôtel d'entreprises 2008

a) Compte administratif et compte de gestion 2008

M. GRIES présente le Compte Administratif 2008 conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un déficit de fonctionnement de 11 930.60 €
- et un déficit d'investissement de 282 796.05 €
- se soldant par un résultat de clôture de -294 726.65 €

Après délibération, le conseil communautaire approuve le compte administratif et le compte de gestion 2008 à l'unanimité.

b) Affectation du résultat 2008

- Le déficit de fonctionnement de clôture est de 11 930.60 € et le déficit d'investissement de clôture est de 282 796.05 €

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, et conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient de reporter le résultat au budget unique 2009 :

- au compte D 002 « Déficit antérieur reporté fonctionnement » 11 930.60 €

4/ Budget unique de l'hôtel d'entreprises 2009

Au vu du vote du compte de gestion et du compte administratif 2008, le budget annexe de l'Hôtel d'entreprises sera un budget unique pour 2009.

Présentation du budget unique 2009 par M. GRIES :

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	186 744.60 €	186 744.60 €
Investissement	1 703 886 €	1 703 886 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget annexe de l'hôtel d'entreprises pour 2009.

5/ Budget primitif assainissement 2009

Présentation du Budget Primitif 2009 concernant le budget annexe de l'assainissement par M. GRIES, après avoir donné le détail par chapitre,

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2009.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Exploitation	138 200 €	138 200 €
Investissement	863 928 €	863 928 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif annexe de l'assainissement pour 2009.

6/ Création d'un budget annexe communication

a) création du budget

Le Président, demande au conseil l'autorisation de créer un budget annexe, concernant la gestion de la communication de la communauté de communes

Il s'agit d'un budget annexe tenu dans le cadre du plan comptable M14,

Le budget annexe permettra de procéder aux écritures comptables liées à toutes les opérations du service communication et sera assujéti à la TVA.

La dénomination du budget annexe sera : communication de la Brie des Moulins ;

Toutes les opérations liées à cette opération seront ainsi différenciées du budget principal de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la création du budget annexe communication de la Brie des Moulins.

b) Fixation des tarifs des encarts publicitaires

Le Président, propose au conseil de fixer les tarifs des annonceurs, pour le journal de la communauté de communes,

Propose un format unique 1/8è de page, selon les tarifs ci-dessous :

- 1 parution = 180 €HT
- 2 parutions = 350 €HT
- 3 parutions = 500 €HT
- 4 parutions = 650 €HT

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces décisions

7/ Renouvellement du contrat TCM

Le Président, informe que la société TCM est en charge de la maintenance de l'alarme sur le site de l'accueil de loisirs de Pommeuse,

Dit que le montant du contrat pour 2009 est de 1057.43 €HT,

Demande le renouvellement des contrats de 2009 à 2010.

Demande l'autorisation de procéder à la signature des contrats.

Dit que les dépenses sont prévues au budget 2009.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces décisions

8/ Tarifs des accueils de loisirs au 1^{er} mai 2009

Le Président rappelle que la nouvelle réglementation, mise en place en 2008, nous impose des contraintes budgétaires, et qu'il convient de rééquilibrer le budget de ce service ;

- Propose de rajouter deux tranches supplémentaires des quotients,

- Propose une augmentation de 12 % sur tous les services concernant les accueils de loisirs,
- Rappelle que la 1^{ère} tranche est inférieure au maximum de la CAF,
- Propose que les tarifs des hors communes soient relevés au prix de revient réel, après déduction des subventions,
- Demande l'autorisation de procéder à ces modifications à compter du 1^{er} mai 2009,

Revenus annuels des 2 conjoints divisé par 12	une famille de 1 enfant	une famille de 2 enfants	une famille de 3 enfants et plus
Inférieur à 1067,14 €	7,38 €	6,63 €	5,75 €
Inférieur à 1449.14 €	8,93 €	8,02 €	6,94 €
Inférieur à 1831.14 €	10,47 €	9,40 €	8,14 €
Inférieur à 2213.14 €	12,02 €	10,80 €	9,35 €
Inférieur à 2595.14 €	13,56 €	12,19 €	10,55 €
Inférieur à 2977.14 €	15,11 €	13,56 €	11,76 €
Inférieur à 4505.14 €	18,20 €	16,35 €	14,16 €
Supérieur à 4505.14 €	22,72 €	20,52 €	17,75 €
Hors commune	33,78 €	33,78 €	33,78 €

Tarifs des accueils matin et soir : (forfait de 4 jours)

- Accueil matin : 10.44 € hebdomadaire
- Accueil soir : 13.01 € hebdomadaire

Tarifs espace collégiens

- Communauté de communes : 11.20 €/ trimestre
- Hors Communauté de communes : 33.60 €/ trimestre

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces décisions

9/ Séjours été pour les ados ; désignation des prestataires et tarification

a) Conventions séjours ados 2009

Le Président, informe que la commission Jeunesse s'est prononcée sur le choix des séjours pour cet été et propose :

Séjours	organismes	Jours	Dates	Coût	Places	Coût Total
Samance	OVAL	14	3 au 16 /07	869	3	2 607
Multisports Quercy	AROEVEN	14	11 au 24/07	845	11	9 295
Glisse Attitude	FOCEL	14	3 au 16/08	1000	3	3 000
Raid attitude	FOCEL	14	3 au 16 /07	1045	3	3 135
Raid attitude	FOCEL	14	17 au 30/07	1045	3	3 135
Vayrac	ŒUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET	19	2 au 20/08	880	3	2 640
Croatie	AROEVEN	18	12 au 29/07	963	3	2 889
Saint Flo	AROEVEN	18	12 au 29/07	1189	3	3 567
Sens Eaux Vives	AROEVEN	14	4 au 17/08	985	2	1 970
Itinérant Portugal	AROEVEN	14	15 au 28/07	979	3	2 937

Dit que 37 places sont proposées pour un coût total de 35175 € inscrit au budget primitif 2009, chapitre 11 ; Demande au conseil l'autorisation de signer les conventions avec les différents organismes.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions

c) Grille de tarification des séjours

Le Président demande au conseil communautaire, de délibérer sur la tarification à appliquer sur l'ensemble des séjours que la Communauté mettra en place,

Propose pour les habitants de la communauté de communes :

de 0 à 1067,14	de 1067,15 à 1449,14	de 1449,15 à 1831,14	de 1831,15 à 2213,14	de 2213,15 à 2595,15	de 2595,15 à 2977,14	de 2977,15 à 4505,14	> à 4505,14
60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%

Propose pour les habitants domiciliés hors de la communauté de communes un réajustement de 12 % sur le coût du séjour, afin de tenir compte de la charge administrative,

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions

10/ CLAIR : Action : « Etude pour l'amélioration de l'offre de transports collectifs sur le bassin de vie de Coulommiers »

Le Président, rappelle l'objectif de l'action : étude pour l'amélioration de l'offre des transports collectifs sur le bassin de vie de Coulommiers ;

Rappelle le courrier de la Préfecture du 15/12/2008, précisant les modalités pour adhérer à cette action,

Propose au conseil de créer une option dans la rubrique « prestations de services » : aide sociale facultative,

Demande que soit intitulé : « Dans le cadre du CLAIR, étude concernant les transports à la demande » au titre du service à la personne.

Après délibération, le conseil communautaire DECIDE de ne pas adhérer à cette action à 15 voix contre et 3 abstentions

11/ Indemnité de la trésorière principale

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics des agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Président, rappelle que Mme le trésorier principal sollicite, pour l'année 2008, l'attribution de l'indemnité de conseil pour un montant de 551.65 € avant prélèvement, ainsi que l'attribution de l'indemnité de confection de budget pour un montant de 45 € avant prélèvement.

Rappelle la décision en date du 25/09/08, n°56/08 ;

Après délibération, le conseil communautaire décide d'attribuer pour l'année 2008 les indemnités à Mme le trésorier principal à 13 voix pour et 5 abstentions.

12/ CLAIR : Etude prospective de la demande haut débit

Le Président, rappelle l'objectif de l'action : constituer un état des lieux prospectif de la demande d'accès et de services haut débit à court, moyen et long termes.

L'analyse réalisée devra servir de document de base à l'appui des demandes de développement de réseau qui seront présentées au Conseil Général et à SEMAFOR77. Elle sera également exploitée en vue d'une sollicitation des opérateurs télécoms afin de les inciter à développer leur présence sur le territoire et accélérer les opérations de dégroupages.

Le public ciblé : les habitants, collectivités et entreprises du Bassin de Vie de Coulommiers ;

Le financement : 30 000 € (50% CLAIR + 50% collectivités) ;

Le Président propose au conseil d'adhérer à cette action,

Demande que chaque conseil municipal se prononce sur la modification des statuts, comme suit :

- dans le chapitre C- Compétences facultatives :

- Etude prospective de la demande haut débit

Après délibération, le conseil communautaire REJETTE la décision d'adhérer à cette action à 1 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions.

13/ Informations et questions diverses

- o Remplacement de l'animatrice du RAM à partir du 30/03/09, les ateliers reprendront le 6 avril 2009
- o Subventions pour l'hôtel d'entreprises : 37656 € (DDR 30%) + 9758,15 € Région 1^{er} acompte le 9/3/09

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le Président

